

Au 1^{er} janvier 2010, 148 000 habitants vivent dans le Cantal. Depuis 1999, la population du département diminue, mais trois fois moins vite qu'au cours de la décennie précédente. À l'horizon 2040, le niveau de population serait stabilisé à condition que la dynamique migratoire favorable au département se prolonge. Le renouvellement de la population active est un autre enjeu pour le département : la tranche des 20 à 59 ans, qui concentre l'essentiel des actifs, se contracterait de 22 % d'ici 2040. Début 2012, le Cantal regroupe 9 600 établissements au sein des secteurs marchands non agricoles. Si la création d'établissements est moins dynamique dans le département, ces derniers sont plus pérennes. L'économie cantalienne reste très marquée par l'agriculture. L'industrie, moins présente qu'au niveau national, est surtout spécialisée dans la fabrication de denrées alimentaires et de meubles. Depuis plus de 20 ans, le chômage du Cantal est structurellement inférieur à celui de la métropole. La conjoncture du marché du travail s'est toutefois nettement dégradée avec la crise financière de 2008. En matière d'accessibilité aux services et de conditions de vie des habitants, la situation des Cantaliens est moins favorable que la moyenne régionale ou métropolitaine.

► Daniel Gras, Insee

► La baisse de la population s'atténue

L'attractivité, unique moteur de la démographie cantalienne

Au 1^{er} janvier 2010, le Cantal abrite un peu plus de 148 000 habitants. Entre 1999 et 2010, la population cantalienne diminue de 0,2 %, en moyenne, chaque année, une baisse trois fois plus faible que celle enregistrée entre 1990 et 1999.

Cette légère amélioration repose uniquement sur un net regain d'attractivité. Après cinq décennies de déficit migratoire continu, les personnes venant s'installer dans le Cantal sont plus nombreuses que celles qui en partent. À l'image des départements ruraux, le Cantal accueille essentiellement des personnes proches de la retraite, tandis que de nombreux jeunes âgés de 18 à 25 ans quittent le département. En revanche, le solde naturel reste déficitaire : contrairement à la situation nationale, l'excédent des décès sur les naissances tend à réduire le nombre d'habitants (de 500 personnes par an environ entre 1999 et 2010). ►

Une population en croissance autour d'Aurillac et le long de l'A75

Parmi les trois arrondissements du département, celui du chef-lieu est le seul dont la population augmente. La population de la commune d'Aurillac est toutefois orientée à la baisse. Suite au mouvement d'étalement urbain, les communes situées en périphérie d'Aurillac ainsi que celles situées au cœur de la Châtaigneraie bénéficient d'une nette expansion démographique. À l'est du département, les communes proches de Saint-Flour profitent de l'ouverture apportée par le développement de l'A75 pour retrouver une croissance démographique. Ce renouveau d'une partie de l'espace rural laisse cependant à l'écart les territoires montagneux. Au nord-ouest, les zones de massifs restent clairement en retrait de la croissance démographique. De 1962 à 2010, l'arrondissement de Mauriac, pénalisé par un déficit naturel persistant, a perdu un tiers de sa population. ►

Une population presque stable à l'horizon 2040

D'ici 2040, le Cantal devrait perdre 1 % de sa population. Le renouveau attractif, constaté ces dernières années, ne serait pas suffisant pour compenser la décroissance démographique, mais il la limiterait fortement.

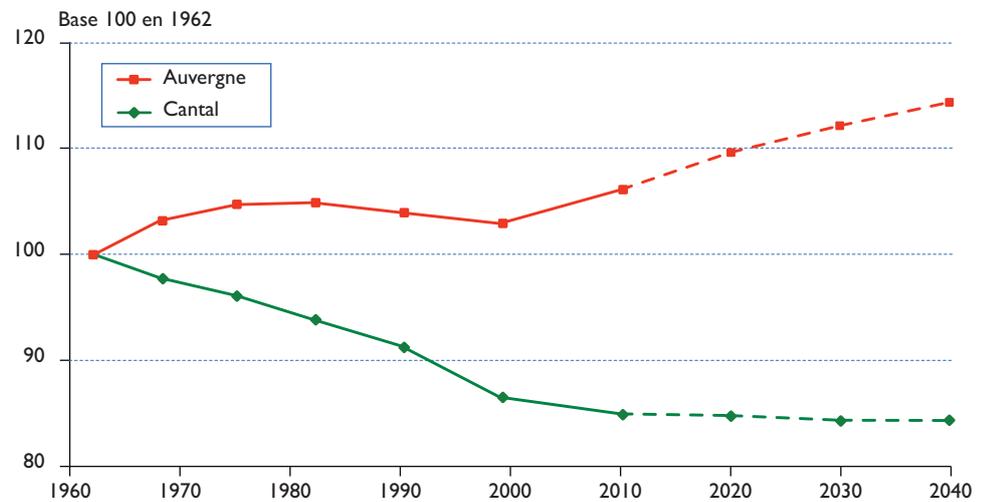
Au sein du département, les évolutions seraient contrastées. La population du pays d'Aurillac progresserait légèrement (+ 3 %). Cette hausse serait assurée par la seule augmentation des migrants venant de l'extérieur de la région, en particulier ceux résidant précédemment en Île-de-France et dans les régions situées au sud de l'Auvergne. À l'inverse, le reste du territoire serait dans une situation plus délicate : à l'horizon 2040, la population des pays du Haut Cantal-Dordogne et de Saint-Flour Haute Auvergne diminuerait de 6 %. En effet, le solde migratoire ne s'améliorerait pas suffisamment pour compenser la dégradation du déficit naturel. ►

Plus de personnes âgées dépendantes d'ici 20 ans

Comme dans les autres départements ruraux ayant une population déjà très âgée, le nombre de personnes dépendantes progresserait modérément dans le Cantal. De 2010 à 2030, leur nombre croîtrait de 24 %, contre 39 % au niveau national. Près de 1 100 personnes âgées dépendantes supplémentaires devraient avoir besoin d'une prise en charge sociale et médicale. L'accompagnement de la perte d'autonomie, à des âges de plus en plus élevés, restera l'un des principaux défis à relever dans un contexte de population éparse, pouvant éprouver des difficultés à accéder aux services de proximité. D'ici 2020, la hausse de la population dépendante nécessiterait 900 emplois supplémentaires en équivalent temps plein, soit un

Un déclin démographique qui s'est ralenti

Évolution de la population entre 1962 et 2010 et projection à l'horizon 2040



Sources : Insee, Recensements de la population 1962 à 2010, Omphale 2010

volume d'emplois supérieur de 31 % à celui observé en 2010. La moitié des

nouveaux besoins concernerait l'aide à domicile. ▶

Un risque sur le renouvellement de la main-d'œuvre

Un taux d'activité plus faible chez les séniors

En 2010, selon les derniers résultats du recensement de la population, 61 700 personnes résidant dans le Cantal occupent un emploi. Les actifs cantaliens parcourent en moyenne 12 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, soit deux kilomètres de moins que la moyenne régionale.

Le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans atteint 73 %, soit un niveau proche de celui de la France métropolitaine. Dans le département, les jeunes participent plus activement au marché du travail qu'au niveau national. En revanche, le Cantal se distingue par la faible activité des séniors. En effet, les Cantaliens âgés de 55 ans ou plus sont nettement moins actifs que les Métropolitains : 39 % contre 43 %. L'activité des séniors constitue donc un enjeu clé, en prévision de la baisse de population d'âge actif. ▶

Potentiellement, un cinquième de main-d'œuvre en moins d'ici 2040

Les conséquences du vieillissement sur l'équilibre de la population seront fortes. Ainsi, face à l'augmentation du nombre de personnes âgées, la tranche des 20 à 59 ans, qui concentre l'essentiel de la population active, se contracterait de 22 %. Le rapport entre la population habituellement inactive (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) et celle en âge de pleine activité (20-59 ans) passerait de 1,00 en 2007 à 1,48 en 2040. Le Cantal serait parmi les départements français où le nombre d'inactifs serait le plus important par rapport à celui des actifs potentiels.

À l'horizon 2020, les cessations d'activité seraient particulièrement nombreuses dans la zone d'emploi de Mauriac où plus de 35 % des actifs en emploi ces-

seraient leur activité professionnelle du fait de leur âge. Dans la zone d'emploi de Saint-Flour, les départs à la retraite seraient un peu moins nombreux. Dans celle d'Aurillac, ils seraient similaires à la moyenne régionale (33 %). ▶

La population active cantalienne moins diplômée

Les employés sont la catégorie la plus représentée dans l'économie cantalienne, devant les ouvriers. Le poids des cadres et, dans une moindre mesure, des professions intermédiaires est en revanche en retrait. La population active cantalienne reste donc moins qualifiée qu'au niveau national. Dans le Cantal, en 2010, 31 % des actifs âgés de 15 à 35 ans sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures contre 38 % en métropole. À l'inverse, les titulaires d'un BEP/CAP sont relativement plus nombreux dans le département. Les niveaux de rémunération des salariés du département sont

inférieurs à la moyenne métropolitaine pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

Depuis près de 20 ans, un taux de chômage inférieur à celui de la France

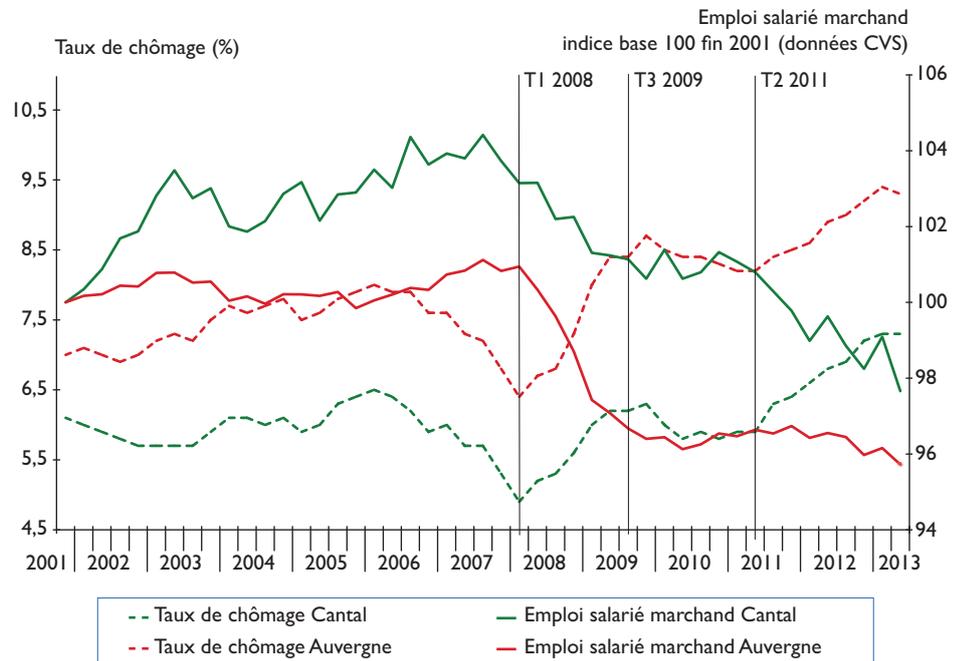
Dans le Cantal, le chômage est structurellement inférieur à celui de la métropole. Au 2^e trimestre 2013, 7,3 % de la population active est au chômage contre 10,5 % en France métropolitaine. Si le Cantal conserve le taux de chômage le plus faible de la région, la situation s'est, comme au niveau régional, nettement dégradée depuis la mi-2011. Le taux de chômage a progressé de 2,4 points entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2013. En août 2013, 7 600 Cantaliens déclarent rechercher un emploi (catégorie A, B, C). Les jeunes de moins de 25 ans constituent 16 % de ces demandeurs d'emploi. La part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est plus importante dans le département (56 % qu'au niveau national (51 %).

L'emploi peine à retrouver son niveau d'avant la crise

Au début des années 2000, l'emploi a progressé dans le Cantal. Tous les sec-

Une baisse de l'emploi plus précoce qu'en Auvergne

Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié marchand



Note : Les trois barres verticales correspondent aux dates de retournement de la courbe de l'emploi pour la France métropolitaine.

Sources : Insee, Estimations d'emploi, Taux de chômage localisés

teurs d'activité ont bénéficié de cette croissance, en particulier la construction et le commerce. Toutefois, comme dans la Haute-Loire et l'Allier, l'emploi commence à décliner dès le dernier trimestre 2007. Même si des périodes

de reprise timide ont été observées, la dégradation de l'emploi se poursuit encore. Ainsi, entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2013, l'emploi salarié marchand dans le département diminue de 5 %.

Une agriculture encore très présente

Une création moins dynamique mais des établissements plus pérennes

Au 1^{er} janvier 2012, l'appareil productif du Cantal comprend 9 600 établissements répartis au sein des secteurs marchands non agricoles. Dans l'immense majorité des cas (94 %), les établissements cantaliens n'ont pas de salarié ou en emploient moins de 10. Dans le secteur marchand, seulement cinq établissements comptent plus de 250 salariés. Le taux de création moyen entre 2010 et 2012 atteint 11,7 %. Il accuse un décalage par rapport à l'Auvergne et à la métropole (respectivement - 1,6 point et - 4,5 points). Le système productif se renouvelle donc plus lentement dans le

Cantal que sur le reste du territoire. En revanche, les établissements du Cantal ont une durée de vie plus longue. Dans le département, 69 % des établissements créés au 1^{er} janvier 2009 ou avant sont toujours en activité au 1^{er} janvier 2012, contre 62 % au niveau national.

Une spécialisation agricole toujours marquée au détriment des activités de service

En 2010, le Cantal offre 60 200 emplois. L'agriculture, activité traditionnelle du département, emploie encore 8 100 personnes. Le secteur représente ainsi 13 % de l'emploi total, contre 6 % en Auvergne

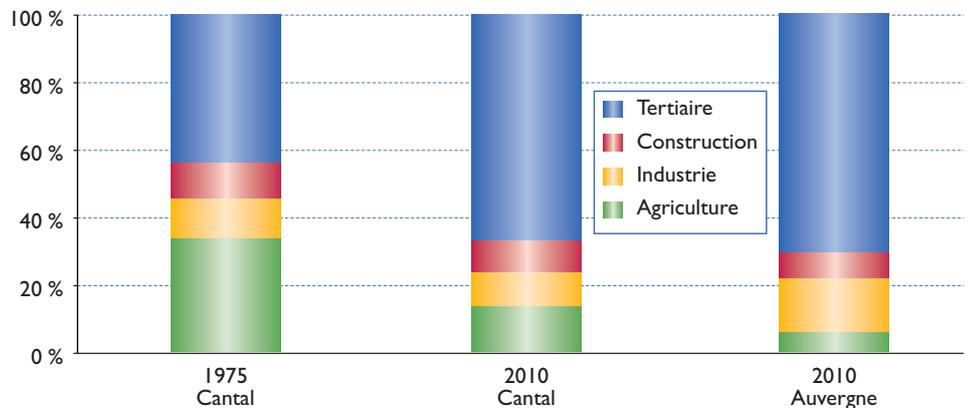
et moins de 3 % au niveau national. L'industrie est moins présente dans le département. Elle représente 10 % de l'emploi total contre 16 % au niveau régional. Les établissements de ce secteur sont relativement peu dépendants de centres de décision extérieurs au département. Dans le Cantal, l'industrie est surtout spécialisée dans la fabrication de denrées alimentaires, employant 2 050 salariés. Plusieurs établissements sont emblématiques de ce secteur : les Fromageries Occitanes présentes notamment à Saint-Mamet-la-Salvetat et à Saint-Flour, la Société Fromagère de Riom à Riom-ès-Montagnes, Covial à Aurillac. La fabrication de meubles est une autre spécificité départementale. Plusieurs

établissements travaillent dans ce secteur qui emploie au total 850 salariés : Les Menuiseries du Centre à Ydes, LAFA Mobilier à Aurillac, les Établissements Prieur à Vic-sur-Cère.

Deux tiers des emplois cantaliens se situent dans le tertiaire. Bien qu'en constante progression, ces activités restent largement sous-représentées par rapport au niveau auvergnat (71 %) ou métropolitain (77 %). Ce sont surtout les activités juridiques, comptables, de gestion, les activités de services administratifs et de soutien, les activités financières et d'assurance qui accusent un retard assez important dans le département. Les services marchands représentent 33 % de l'emploi total dans le Cantal, une part inférieure de 13 points à celle de la France métropolitaine. En revanche, les

» L'agriculture encore surreprésentée dans le Cantal

Répartition de l'emploi par secteur d'activité



Source : Insee, Recensements de la population 1975 et 2010

services non-marchands sont, eux, bien implantés. En particulier, les établissements relevant du domaine public pro-

posent 13 000 postes, soit près de 30 % des effectifs salariés (la proportion équivalente au niveau national est de 23 %). ▶

➤ Accessibilité aux services et conditions de vie : une situation moins favorable qu'en Auvergne

Un accès inégal aux services

Le Cantal reste un territoire peu densément peuplé (26 habitants au km², soit le quart de la densité métropolitaine) et relativement enclavé. Si le temps d'accès moyen des habitants est de 3 minutes en voiture pour l'ensemble des équipements de proximité (de type boulangerie, médecin généraliste...), il triple (10 minutes) pour l'accès aux services intermédiaires tels que la trésorerie, le supermarché, le collège... Il atteint 19 minutes quand il s'agit de rejoindre les équipements de la gamme supérieure (service d'urgence ou lycée d'enseignement général...). Tous ces temps d'accès sont supérieurs à ceux relevés en Auvergne (respectivement 2, 6 et 13 minutes) ou au niveau national (respectivement 1, 4 et 9 minutes). En outre, l'accès aux équipements est inégal selon le lieu de résidence. Les habitants vivant à proximité d'Aurillac et de Saint-Flour, dotés d'une gamme de services plus complète, bénéficient d'une assez bonne accessibilité générale. Néanmoins, au sein du territoire, près d'un habitant sur sept vit à plus de

30 minutes en voiture des services de la gamme supérieure. ▶

Un département marqué par la pauvreté monétaire

En 2011, la moitié des habitants du Cantal vit avec moins de 1 485 euros par mois et par unité de consommation, soit 144 euros de moins que le niveau de vie médian de l'ensemble des Métropolitains. Cet écart s'explique, en partie, par le poids plus important des retraites dans les revenus déclarés (32 % contre 25 % au niveau national).

En 2011, 16,4 % des Cantaliens vivent

sous le seuil de pauvreté (voir définitions), contre 14,3 % au niveau métropolitain. En raison du faible niveau des retraites agricoles, le département est marqué par la précarité des personnes âgées de 65 ans ou plus. En effet, 16,9 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté contre 8,8 % en métropole. Parallèlement, la pauvreté des personnes seules est très élevée : 23,7 % d'entre elles y sont exposées contre 17,0 % en France métropolitaine. Comme au niveau national, les familles monoparentales restent cependant les plus touchées par la précarité financière. ▶

» Le rural et les personnes âgées plus touchées par la pauvreté qu'en France

	Cantal	Auvergne	France métropolitaine
Niveau de vie médian mensuel	1 485 €	1 558 €	1 629 €
Rapports interdéciles (D9/D1)	3,1	3,1	3,6
Taux de pauvreté (en %)			
Ensemble	16,4	14,3	14,3
Familles monoparentales	31,2	32,1	31,0
18 ans ou moins	21,0	20,0	20,5
65 ans ou plus	16,9	11,4	8,8
Communes rurales	17,4	14,5	11,7

Note de lecture : En 2011, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % des habitants du Cantal les plus aisés est 3,1 fois plus élevé que le niveau de vie en dessous duquel vivent les 10 % les plus modestes (rapport interdéciles).

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

► Méthodologie et définitions

- Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- Les **moyennes aires** sont un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **projections de population selon le « scénario central »** reposent sur les hypothèses suivantes :

- la **fécondité** de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, qu'il s'agisse de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) global ou des quotients de référence par âge de la mère ;
- la **mortalité** de chaque territoire baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- les **quotients migratoires entre régions métropolitaines**, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une région et chacune des autres, y compris celles d'outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par région.

Ces projections sont ensuite calées sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en octobre 2010, afin de faire coïncider, pour la métropole, la somme des projections régionales avec la projection métropolitaine.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le **taux de retrait du marché du travail** est le rapport entre la population qui quitterait définitivement le marché du travail d'ici 2020 et celle qui occupe un emploi en 2010. Cette part reflète la perte d'actifs pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2010 dans un territoire y restent sans changer de profession, ni de secteur d'activité.

Le **ratio de dépendance économique** est le rapport de la population habituellement inactive (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) à celle en âge de pleine activité (20-59 ans).

Le **taux de dépendance** est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes âgées de 60 ans ou plus. Les taux de dépendance par sexe et âge sont estimés à un niveau local, à partir d'une relation entre taux de mortalité et taux de dépendance établie avec l'enquête nationale handicap-santé réalisée en 2008-2009.

La **base permanente des équipements (BPE)** a pour objectif de proposer annuellement, à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés alimentée par plusieurs sources administratives. Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la **gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

Le **seuil de pauvreté**, dans l'approche en termes relatifs, est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.